



Collectif de Réflexion et d'Action

Assemblée Générale du GERPLA
mercredi 15 mars 2023 à Montpellier

Sommaire

Page 1	Feuille de présence
Page 2 à 5	Compte-rendu validé par le CC
Page 6 à 10	Annexe 1 Charte amendée
Page 11 à 15	Annexe 2 Charte 2022 adoptée

Présent·es :

Structure	Nom(s), prénom(s)
LVA de Bentenac (34)	DOURRIEU Alexa, VAUTERIN Etienne
LVA de Brunieux (07)	CRAVOTTA Marianne, PAOLI Eddy
(futur) LVA Cap (46)	BONHOMME Schéérazade
LVA Le Domamour (27)	OMONT Benoît
LVA Don Quichotte (23)	LEMAÎTRE Catherine, DIGOIN Joëlle
LVA Les Drageons (48)	ROUYER Thierry, NEGRE Leslie, HERUÉ Fanny
LVA La ferme aux animaux (03)	SOLDATI Emma
LVA Il était une fois (39)	MERMOZ Damien
LVA Lou Merilhoun (06)	SAITOUR Christelle
LVA Le Roucous (12)	BOUTIN Audrey
LVA Second Souffle (91)	FERRON Guillaume
LVA Tara (11)	BELANGER Marion, RODRIGUES David
LVA Tentative (30)	BAZZANA Thierry
LVA Le vallon d'Abriès (43)	DESAGE Thérèse
(Futur) LVA 7 vies (91)	ERAMBERT Alyssa
Secrétariat du GERPLA	DELEANI Julia

Présente en visioconférence :

LVA La maison des enfants	VOISIN Sandrine
---------------------------	-----------------

Représenté·es par procuration :

Structure	Représentée par	Donne procuration au LVA
LVA Namasté (23)	GUIRAUD Marie-France	Don Quichotte
LVA Alias-63 (63)	MERVEILLE Flavie	La Ferme aux animaux (03)

Ordre du jour :

- I. Installation de l'Assemblée Générale Ordinaire, validation des adhésions et répartition des pouvoirs de représentation des adhérent·es absent·es ; nomination d'un·e maître·sse du temps et d'un·e scribe.
- II. Renouvellement de la composition du Comité de Coordination.
- III. Présentation et approbation du bilan financier 2022.
- IV. Présentation et approbation du bilan moral et du rapport d'activité 2022.
- V. Présentation et approbation des visites de cooptations.
- VI. Présentation et validation de la version 2022 de la Charte du GERPLA.
- VII. Élaboration et approbation du projet associatif 2023 : embauche / Journées nationales de Rencontres / Actes / etc.

I. Installation de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Un rappel est fait aux membres adhérent·es n'ayant pas encore versé leur cotisation pour 2023. Ces cotisations sont importantes puisque la seule source de revenus du Gerpla (avec la recettes des Journées Nationales) et elles assurent la validité de l'AG si les membres sont à jour.

Le montant des cotisations pour l'année 2023 reste le même, à savoir :

- 400 € pour les membres actif·ves
- 200 € pour les membres postulant·es
- 60 € pour les individuel·les porteur·euses de projet (ou 10 € pour les individuel·les demandeur·euses d'emploi ou étudiant·es)

II. Renouvellement du Comité de Coordination :

Les représentant·es par région sont les suivant·es.

NORD-EST	François CONAN , retraité du LVA Pollen (89) Damien MERMOZ , permanent du LVA Il était une fois (39)
NORD-OUEST	Benoît OMONT , permanent du LVA Le Domamour (27) Christophe URVOY ou équipe , permanents du LVA La Porte (35) Guillaume FERRON , permanent du LVA Second souffle (91) et porteur de projet pour 7 vies (91)
SUD-EST	Thierry BAZZANA , retraité du LVA Tentative (30) Thérèse DESAGE , permanente du LVA Le vallon d'Abriès (43) Audrey BOUTIN ou équipe , permanente du LVA Le Roucous (12) Thierry ROUYER , permanent du LVA Les Drageons (48)

SUD- OUEST	<p>Emma SOLDATI, permanente du LVA La ferme aux animaux (03)</p> <p>Romain CLEMENT et Jean-Baptiste ROLLIN, membres de l'association La Feina (15)</p> <p>Louise CHAPEL, permanente du LVA Regain (64)</p> <p>Sandrine Voisin, permanente du LVA La maison des enfants (33)</p>
---------------	---

Thierry Rouyer se porte volontaire pour intégrer le CC et est accepté comme co-représentant de la région sud-est.

Un renouvellement est en cours depuis quelques années au sein des membres du CC et c'est important : à ce jour, le CC compte deux retraités et deux futures retraitées d'ici un à deux ans.

III. Présentation et approbation du bilan financier 2022

Le bilan financier est présenté par Benoît.

Quelques explications pour les dépenses comptabilisées en 2022 (total de **34.057€**) :

Des frais récurrents : bancaires 166€, assurances 303€ et secrétariat 700€...

Le poste "Frais Année 2021" comptabilise des frais payés en 2022 pour un montant de 8.821€. 7.035€ ont été payés pour les Actes 2021. Et 1.786€ pour les cotisations URSSAF suspendues avec le Covid entre le septembre 2020 et juin 2021.

Les frais liés au Site Internet pour 2.522€ ont sensiblement augmenté. Le chiffre fluctue tous les ans, selon le travail fait par le webmaster. Par exemple, les petites annonces que l'on publie nous coûtent **36 €** à chaque fois. Il est décidé que ce coût sera désormais demandé aux personnes souhaitant publier une annonce.

Les Actes 2022 au Roucoux n'apparaissent pas encore puisque rien n'a encore été dépensé. Prévoir entre 2.000 et 3.000€. Une forte diminution des charges est prévue car nous avons décidé de changer de format et de créer et de réaliser nous-mêmes en prenant un imprimeur moins coûteux.

L'assemblée Générale 2022 ne nous a rien coûté car elle a eu lieu en visioconférence.

Les Journées Nationales au Roucoux ont coûté 9.639€ et ont rapporté 17.030€*, un bon bénéfice, ce qui n'est pas le cas à chaque fois !

La journée du CC ouvert à Pollen a coûté 934€ presque compensés par les participations de 895€

Le poste salarié représente pour une année complète un total de 10.056€, salaires et charges sociales pour un temps partiel (20%). S'y est ajoutée une formation (1.104€), Julia l'a effectué en novembre 2022, validée par l'OPCO du GERPLA, remboursement en 2023.

Quelques explications pour les recettes (total de **29.803€** dont 17.030€ *journées Roucoux) :

Recettes récurrentes : intérêts sur livret épargne 701€ et dons 1.165€ (1 particulier et 1 LVA)

Détails des 45 adhésions versées en 2022 pour **11.810 €**

- 3 Membres actifs (pour 2021) 1.200 €
- 19 Membres actifs : 7.600 €

- 13 Membres postulants : 2.660 €
- 10 Membres individuel·les : 350 €

La « Participat° Actes et Écrits » de 103€ correspond à la vente des Actes à prix libre lors des évènements organisés par le GERPLA.

Conclusion :

Le total disponible au 31.12.2022 est de 57.897€. Cela ne doit pas nous faire oublier qu'en 2022, le résultat est déficitaire de 4.255€. Le C.C. est invité à mettre en place des actions préventives pour que ce déficit soit exceptionnel ! A noter que nombre d'adhérents actifs ne sont pas à jour de leur cotisation, il n'est jamais trop tard...

Le bilan financier est approuvé à l'unanimité.

2022					
Synthèse des comptes du GERPLA 2022 pour l'A.G. 2023					
TOTAL DES DÉPENSES 2022			TOTAL DES RECETTES 2022		
POSTE	2022	2021	POSTE	2022	2021
			<i>Report années antérieures</i>	56 972,59 €	58 369,41 €
Frais Bancaires	165,54 €	159,78 €	Intérêts sur livret et parts sociales	700,96 €	259,04 €
Frais Année 2021 (Actes 7.035€+slid Urssaf 09.20 à 06.21=1786€)	8 821,23 €	700,10 €	Adhésions N-1 (2021 versées en 2022) : 3 adhésions	1 200,00 €	400,00 €
Site internet	2 521,56 €	1 328,40 €	Adhésions 42 en 2022 (35 en 2021)	10 610,00 €	8 140,00 €
Actes	- €	500,00 €	Participat° Actes et Écrits	102,60 €	84,20 €
Assemblée Générale	- €	593,84 €	Participat° AG	- €	330,00 €
Frais Journées Roucouis (mai)	9 639,03 €	7 631,28 €	Recette Journées Nationales Roucouis (mai)	17 030,00 €	8 170,00 €
Frais Journées Pollen (nov.)	933,50 €		Participat° Journées Pollen (nov.)	895,00 €	
Payes nettes Julia DELEANI	5 160,00 €	4 895,75 €		- €	
Charges Sociales et Patronales + mutuelle, médecineW	4 709,15 €	1 260,54 €		- €	
Formation Salarisée (cotis° OPCO et frais de formation)	1 104,00 €		Remb formation OPCO	- €	
Frais Secrétariat	699,80 €	119,80 €		- €	
Assurances Maif	303,43 €	309,22 €		- €	
Caisse Solidarité (prêt)	- €		Fonds de Solidarité, dons	1 165,00 €	917,00 €
Permanence Juridique	- €			- €	
Partenariats...	- €	700,00 €	CEA	- €	-00 €
Total des dépenses annuelles	34 057,24 €	18 198,71 €	Total des recettes annuelles	29 802,60 €	18 300,24 €
Situation de trésorerie			Résultat déficitaire 2022 (bénéficiaire 2021)	-4 254,64 €	101,53 €
Crédit Coopératif compte courant : 3 196,56 €			54 700,81 €		Total disponible au 31.12.2022
					57 897,37 €
			(C.C. + site + administ.) bénévolat valorisé 600 h. (100h + 365h + 135h) x 21,10€ = 12.660€		

IV. Présentation et approbation du rapport d'activité 2022.

Le rapport d'activité est présenté par Sandrine. Il s'agit d'un rapport partiel car l'AG 2022 qui s'était tenue en septembre avait permis d'aborder une grande partie des activités de l'année en cours. Ce rapport ci s'intéresse donc à la période septembre – décembre 2022.

Le **Comité de Coordination** s'est réuni 10 fois, entre janvier et décembre 2022. Le renouvellement de ses membres a été validé lors de l'AG de septembre 2022 (visioconférence), avec trois nouvelles entrées, toutes dans la moitié nord de la France.

Les Rencontres Nationales au Roucoux, du 26 au 29 mai, réunirent 22 LVA, 11 projets (soit une centaine de personnes) en plus des invité·es du Roucoux. Grand moment !

Le **comité de rédaction des Actes** de ces rencontres avance pas à pas, mais avance, à raison d'une rencontre mensuelle. Rédaction des articles, relectures, choix des photographies, début de mise en page... Parution des Actes 2022 à prévoir pour fin printemps 2023.

Rencontres Automnales à Pollen, les 10 et 11 novembre. Ces rencontres réunirent 7 LVA ou structure d'accueil, soit une quinzaine de personnes. Elles aboutirent notamment au travail de **révision de la Charte** du Gerpla, à l'idée d'**organiser une formation sur le cadre juridique des LVA** et à la prise de **contact avec un nouvel avocat**.

Des visites de cooptation ont été effectuées depuis la dernière AG et un compte-rendu, rapporté lors de l'AG 2023, en est présenté plus bas. Les structures visitées : Alias (Puy-de-Dôme), Pégase (Aude) et Nouveau Départ (Landes). Il reste bien d'autres lieux à aller visiter, à prévoir dans le projet associatif 2023.

Adhésions : 42 adhérent·es en 2022 dont **13 LVA postulants**, et **10 porteur·euses de projet** c'est-à-dire nouvellement adhérents. Donc un réseau qui continue de se développer et d'intéresser.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

V. Présentation et approbation des visites de cooptations.

Le LVA Pégase (Aude) a été visité par Marion, permanente du LVA Tara et Simon, président du LVA La maison des enfants. D'après le compte-rendu qui en est fait en Assemblée Générale, le passage de membre postulant à membre actif est confirmé pour ce LVA.

Le LVA Alias (63) a été visité par Emma, permanente du LVA La ferme aux animaux et Julia, secrétaire du GERPLA. D'après le compte-rendu qui en est fait en Assemblée Générale, le passage de membre postulant à membre actif est confirmé pour ce LVA.

Le LVA Nouveau Départ (40) a été visité par Sandrine, permanente du LVA La maison des enfants. D'après le compte-rendu qui en est fait en Assemblée Générale et du fait que Le Nouveau Départ est postulant depuis 2016, il est demandé que le passage en tant que membre actif se valide lors d'un prochain C.C.

Benoît a jugé utile de rappeler l'article 6 et l'article 10 des statuts du GERPLA :

- la validation de l'adhésion d'un membre postulant se fait au sein du C.C.
- l'A.G. approuve cette adhésion proposée par le C.C.
- lequel adhérent actif est en accord avec la Charte
- et tend à la mettre en œuvre dans sa pratique d'accueil.

VI. Présentation et validation de la version 2022 de la Charte du GERPLA.

En novembre 2022, une journée de travail collectif au LVA Pollen (89) a permis une refonte, sur la forme et sur le fond, de la Charte du GERPLA : elle n'avait pas bougé depuis 2007. Cet exercice a permis de mener une réflexion sur le fondement des LVA et du GERPLA.

Les principales modifications ont été présentées lors de l'Assemblée Générale, voir annexe 1, et la nouvelle version se trouve en annexe 2 du présent document.

La Charte 2022 du Gerpla est approuvée à l'unanimité.

Elle sera mise en ligne sur le site www.gerpla.fr

VII. Élaboration et approbation du projet associatif 2023 : embauche / Journées nationales de Rencontres / Actes / etc.

Présentation du pré-programme des Journées Nationales ou JERLVA 2023 :

Elles auront lieu du 21 au 23 septembre dans le Gard (30).

Le thème général, porté par le LVA Tentative, hôte, est une réflexion globale autour de « Où va le médico-social ? ».

Différentes interventions sont prévues :

- Thierry Rouyer propose de travailler sur la Thérapie Institutionnelle et son lien avec le travail effectué sur les Lieux de Vie et d'Accueil.
- Audrey Boutin propose d'accueillir la conférence gesticulée de Stéphanie Rieu traitant de l'aberration technocratique hors sol des évaluations externes.
- Projection du film documentaire « Une Maison » de Judith Auffray, tourné au sein du LVA Tentative.

Proposition de caisse de péréquation pour le coût des journées (frais pédagogiques, repas et hébergement en camping ou chambre) : un prix selon les capacités de la personne qui s'inscrit.

Le point sur une embauche en complément des 7h/semaine de Julia est abordé très brièvement. Une personne pressentie attend une demande claire de la part du GERPLA.

L'élaboration de la tournée des visites de cooptation des lieux postulants est remise à plus tard, faute de temps. Elle sera communiquée par mail dans le courant de l'année.

La salle doit être libérée, l'Assemblée Générale est donc clôturée.

1 - Définition des Lieux de Vie et d'Accueil

Se définit comme Lieu de Vie et d'Accueil, reconnu ou non par les instances départementales, toute structure assurant un accueil personnalisé, en petit effectif, d'enfants, d'adolescent·es, d'adultes en situation familiale, sociale ou psychologique problématique. L'accueil mis en œuvre est centré sur des relations de proximité, le partage réfléchi du quotidien, l'interrogation des modes de représentation sociale et un accompagnement dans une évolution vers une vie à construire.

Ces lieux sont animés par des accueillant·es permanent·es et polyvalent·es, capables de manifester une acceptation de la personne dans sa singularité et dans sa globalité, de l'aider à renouer des liens et à établir une relation structurante. Il s'agit d'engager avec chaque personne individuellement et dans le cadre d'interactions de groupe un parcours de reprise de confiance en soi et de prise de conscience de ses motivations et possibilités dans le respect de chacun·e.

Les permanent·es sont les garant·es du projet du Lieu et de sa gestion quotidienne. Iels assurent la continuité d'une permanence éducative, tant par leurs capacités professionnelles que par leur engagement personnel dans le "vivre avec" les personnes qu'iels accompagnent.

LVA : une petite unité de vie et d'accueil animée par des permanent·es au service de personnes en grande vulnérabilité avec lesquelles iels partagent un quotidien réfléchi, visant l'évolution vers un mieux-être.

2 - L'Utopie fondatrice des Lieux de Vie et d'Accueil

Historiquement, les Lieux de Vie et d'Accueil sont issus de la mouvance anti-institutionnelle et antipsychiatrique. Ils proposent une autre manière d'accueillir, privilégiant le collectif dans la démarche de soin et d'accompagnement, s'inspirant ainsi de la psychothérapie institutionnelle.

Dans les Lieux de Vie et d'Accueil les permanent·es partagent une part intime d'eux-mêmes dans la relation éducative. Cette posture permet d'instaurer des relations qui s'inscrivent dans une continuité et une permanence en créant des liens durables. À travers la rencontre avec des adultes proposant un cadre identificatoire diversifié, un contexte sécurisant, les personnes accueillies peuvent progressivement élaborer une relation intégrant reconnaissance de l'autre et reconnaissance de soi-même.

Au sein du GERPLA, les LVA ont pour ambition de mettre en œuvre des démarches d'échanges sur la pratique et de constante recherche dans les domaines éducatifs, pédagogiques et

LVA : une autre façon d'accueillir en proximité en s'attachant à créer des relations durables pour se reconnaître et reconnaître l'autre proche.

Les LVA adhérents échangent et recherchent en commun sur la pratique en lieu d'accueil.

thérapeutiques.

3 - Les principes éducatifs et pédagogiques des LVA

La vie quotidienne, avec **son cadre** et ses repères spatio-temporels, est utilisée comme support **structurant** permettant à la personne accueillie de se confronter, de se définir et d'accéder ainsi à une meilleure compréhension d'elle-même, de ses actes et de ses motivations.

L'**accueil** est axé sur le vivre avec et **le faire avec**. Il est également basé sur la notion d'engagement : engagements réciproques de la personne accueillie, du Lieu d'Accueil et des partenaires extérieurs.

L'**accueil vise** une progression vers le maximum d'autonomie. Cette **autonomie** est une composante essentielle de la dignité de la personne. Le cheminement proposé à la personne accueillie comprend, dans un premier temps, des étapes d'apaisement, de prises de conscience, de rétablissement de liens sociaux, d'expression de désirs et de réconciliation avec la notion de plaisir. Dans un deuxième temps, le cheminement permet l'expérimentation de façons différentes d'être en relation et d'agir, la découverte et l'adoption de comportements nouveaux qui peuvent lui permettre de se restaurer et d'évoluer vers la construction d'un projet de vie choisi.

En certaines occasions, la prise de risque calculée (définie comme ce que l'on ose dans la mise en situation), **peut être** nécessaire, pour que la personne accueillie puisse se distancier et s'affirmer dans la relation à l'autre.

Chaque Lieu de Vie et d'Accueil se positionne sur l'opportunité **ou pas** d'associer la famille de la personne accueillie au projet d'accompagnement.

~~La pédagogie de projet se décline à partir du Projet du Lieu et du Projet Personnalisé. Ce dernier est utilisé pour permettre à la personne accueillie, de devenir porteuse de désir et actrice principale de son projet de vie. Ce dernier est construit de manière réaliste et progressive. Il va présenter des perspectives qui donnent du sens à l'étape de reconstruction actuellement vécue. Les éléments constitutifs du projet (ses différents volets par exemple), son élaboration participée, sa conduite et son évaluation partagée, vont être des outils pédagogiques sur lesquels s'appuiera sa mise en œuvre.~~

LVA : crée les conditions nécessaires à un cheminement individualisé pour l'accès de chacun à l'autonomie en faisant des tentatives et des expérimentations dans un cadre structurant.

Une pédagogie du vivre et du faire avec chacune des personnes accueillies, **selon ses possibles** et les engagements de toutes les personnes impliquées, le tout coordonné par les permanent-es du lieu.

4 - Les principes thérapeutiques des LVA

~~Sans être des établissements thérapeutiques,~~ Les Lieux de Vie et d'Accueil favorisent l'émergence d'un processus thérapeutique notamment par leur effet "d'institution soignante". Le cadre contenant qu'ils proposent, la permanence de l'accueil et l'engagement des accueillant·es, l'espace de vie et les interactions qui s'y déroulent, l'effet structurant que développent le partage de la vie quotidienne, le cadre d'écoute et de verbalisation, favorisent un mieux être chez la personne accueillie. Ces effets peuvent, dans certains cas, être renforcés par un partenariat thérapeutique externe. Une part des effets soignants, générés par la mise en œuvre d'une démarche d'individuation et de personnalisation, permettent à la personne accueillie de s'identifier et de trouver un équilibre entre se conformer et se différencier.

LVA : un lieu réunissant un ensemble de conditions facilitant un caractère thérapeutique personnalisé et permettant la recherche d'un équilibre personnel entre se conformer et se différencier.

5 - Les principes déontologiques des LVA

Les permanent·es garantissent le respect des droits des personnes accueillies, en accord avec la "Charte des droits et libertés de la personne accueillie". Ils proposent un accueil ouvert et sans jugement normatif.

Iels s'engagent à soutenir ~~les droits et~~ l'intérêt et le bien-être de la personne accueillie. ~~ainsi qu'à l'accompagner dans les différentes procédures (par exemple dans les mesures administratives de placement), lorsque cet accompagnement n'est pas effectué par des tiers ou en cas de nécessité.~~

Dans le cadre de leur accompagnement, les permanent·es peuvent faire appel à des relais et solliciter des compétences spécifiques et complémentaires. ~~Les permanents n'interviennent pas dans les domaines ne relevant pas de leurs compétences.~~

En gérant un cadre de vie dans lequel s'exprime une vie affective, une vie relationnelle de partage et de conflit, le/la permanent·e est conscient·e de la primauté de son rôle éducatif auprès de personnes en situation de fragilité. Il reconnaît également la nécessité d'instaurer des dispositifs de méta-analyse de ses pratiques.

~~Les pratiques de supervision introduisent de la distanciation par rapport à ces situations.~~

LVA : des permanent·es garant·es des droits et des libertés de chacune des personnes accueillies en combinent toutes les compétences utiles et s'efforcent à un équilibre entre le nécessaire attachement et la juste distance affective.

6 - Les modalités de fonctionnement des LVA

Les Lieux de Vie et d'Accueil se caractérisent par un fonctionnement coopératif, où chacun·e prend part au collectif. Les équipes de permanent·es qui les animent, contribuent à l'actualisation du projet, à sa conduite et à son auto-évaluation, ainsi qu'à la gestion (ou l'autogestion) du lieu. Les permanent·es, nécessairement polyvalent·es, assurent la responsabilité éducative,

LVA : un fonctionnement participatif, voire autogestionnaire, de l'équipe des permanent·es, avec une

globale et partagée, des activités en fonction des besoins, des nécessités et des compétences.

L'équipe du Lieu de Vie et d'Accueil est autonome dans le choix des personnes accueillies. Celui-ci se fait en fonction de chaque situation présentée, de l'impératif de protection des accueilli·es, et du groupe existant.

~~Les LVA s'obligent à une démarche de réflexivité, à travers notamment un travail de régulation des rapports entre intervenant·es, la supervision, l'analyse de pratique, la formation continue, les rencontres au sein des réseaux de lieux, la participation à des actions de réflexion et de recherche, etc. Les permanents du Lieu de Vie et d'Accueil mettent en œuvre un travail de supervision, en adéquation avec le projet du lieu, avec un professionnel extérieur. Un travail de régulation des rapports entre intervenants permet aussi de repérer d'où on parle. Cette pratique permet donc un processus de distanciation et d'élaboration.~~

autonomie dans le choix des accueils. L'équipe s'impose un travail régulier de supervision avec un·e professionnel·le extérieur·e, ainsi qu'un travail de régulation des rapports entre permanent·es.

7 - Les principes d'évaluation des LVA

~~L'évaluation se conçoit comme une démarche de questionnement collectif sur les valeurs, le système de représentation et de dynamique sociale, qui animent le Projet du Lieu d'Accueil. Chaque lieu se doit de construire des modalités et critères d'autoévaluation adaptées à ses propres spécificités.~~

Outre les obligations légales d'évaluation, la démarche volontaire d'auto-évaluation est constitutive de la singularité des LVA dès l'origine.

Celle-ci implique un mode d'évaluation à inventer, s'efforçant de prêter attention à toutes les dimensions inhérentes à l'accueil en LVA : bien-être du collectif et de chacun·e (accueilli·es comme accueillant·es), qualité de la polyvalence et des prises de décision collective, etc...

C'est en réinterrogeant très régulièrement ses valeurs et ses pratiques, leur traduction en termes de moyens et de méthodes, en les mettant en regard des besoins des personnes accueillies, que le LVA identifiera les réajustements ~~du Projet~~ à effectuer.

Les modalités d'autoévaluation ~~ou d'évaluation interne~~ sont définies par chaque Lieu de Vie et d'Accueil. ~~La supervision est un des éléments du dispositif d'autoévaluation.~~

Celle-ci peut s'appuyer notamment sur : le projet du lieu, le journal de bord, les comptes rendus de réunion de synthèse ou de rencontre, les bilans annuels et les projets individualisés, les notes de situation et d'évolution, les rapports annuels d'activités, et voire les rapports des rencontres régionales ou nationales du GERPLA, sans oublier

LVA : un lieu d'expérimentation continue qui suppose une pratique, l'évaluation des tentatives et les réajustements nécessaires consécutifs.

tout autre élément informel issu du quotidien.

8 - Les principales modalités d'application de la charte et du fonctionnement du GERPLA

Cette charte présente les valeurs et les objectifs communs des Lieux de Vie et d'Accueil. Les adhérent·es en appliquent les principes et participent activement à son enrichissement.

Le GERPLA est un collectif de réflexion et d'action e-association d'échange et de recherche. Les statuts et le règlement intérieur en définissent les modalités de fonctionnement.

Le GERPLA s'inscrit dans une pratique de travail en réseau.

GERPLA et LVA : une association historique qui s'inscrit dans un travail en réseau pour sans cesse développer celui d'un collectif de Lieux d'Accueil.

En conclusion

Bien que répondant à la commande sociale, les Lieux de Vie et d'Accueil sont conscients que les phénomènes d'exclusion, de marginalisation et d'aliénation qu'ils aident à combattre sont le résultat de mécanismes sociaux et économiques qu'ils dénoncent. Ils souhaitent relever le défi de réparation sans être complices. Pour cela ils revendiquent une créativité artisanale en opposition à l'industrialisation des métiers de l'humain. Les LVA sont des projets politiques.

LVA : un lieu engagé hors ses murs pour combattre les mécanismes collectifs qui génèrent en partie l'exclusion qu'il cherche, à son échelle, à traiter.

(Version élaborée en novembre 2022)

1 - Définition des Lieux de Vie et d'Accueil

Se définit comme Lieu de Vie et d'Accueil, reconnu ou non par les instances départementales, toute structure assurant un accueil personnalisé, en petit effectif, d'enfants, d'adolescent·es, d'adultes en situation familiale, sociale ou psychologique problématique. L'accueil mis en œuvre est centré sur des relations de proximité, le partage réfléchi du quotidien, l'interrogation des modes de représentation sociale et un accompagnement dans une évolution vers une vie à construire.

Ces lieux sont animés par des accueillant·es permanent·es et polyvalent·es, capables de manifester une acceptation de la personne dans sa singularité et dans sa globalité, de l'aider à renouer des liens et à établir une relation structurante. Il s'agit d'engager avec chaque personne individuellement et dans le cadre d'interactions de groupe un parcours de reprise de confiance en soi et de prise de conscience de ses motivations et possibilités, dans le respect de chacun·e.

Les permanent·es sont les garant·es du projet du Lieu et de sa gestion quotidienne. Iels assurent la continuité d'une permanence éducative, tant par leurs capacités professionnelles que par leur engagement personnel dans le "vivre avec" les personnes qu'iels accompagnent.

LVA : une petite unité de vie et d'accueil animée par des permanent·es au service de personnes en grande vulnérabilité avec lesquelles iels partagent un quotidien réfléchi, visant l'évolution vers un mieux-être.

2 - L'Utopie fondatrice des Lieux de Vie et d'Accueil

Historiquement, les Lieux de Vie et d'Accueil sont issus de la mouvance anti-institutionnelle et antipsychiatrique. Ils proposent une autre manière d'accueillir, privilégiant le collectif dans la démarche de soin et d'accompagnement, s'inspirant ainsi de la psychothérapie institutionnelle.

Dans les Lieux de Vie et d'Accueil les permanent·es partagent une part intime d'eux-mêmes dans la relation éducative. Cette posture permet d'instaurer des relations qui s'inscrivent dans une continuité et une permanence en créant des liens durables. À travers la rencontre avec des adultes proposant un cadre identificatoire diversifié, un contexte sécurisant, les personnes accueillies peuvent progressivement élaborer une relation intégrant reconnaissance de l'autre et reconnaissance de soi-même.

Au sein du GERPLA, les LVA ont pour ambition de mettre en œuvre des démarches d'échanges sur la pratique et de constante recherche dans les domaines éducatifs, pédagogiques et

LVA : une autre façon d'accueillir en proximité en s'attachant à créer des relations durables pour se reconnaître et reconnaître l'autre proche.

Les LVA adhérents échangent et recherchent en commun sur la pratique en lieu d'accueil.

thérapeutiques.

3 - Les principes éducatifs et pédagogiques des LVA

La vie quotidienne, avec son cadre et ses repères spatio-temporels, est utilisée comme support structurant permettant à la personne accueillie de se confronter, de se définir et d'accéder ainsi à une meilleure compréhension d'elle-même, de ses actes et de ses motivations.

L'accueil est axé sur le vivre avec et le faire avec. Il est également basé sur la notion d'engagement : engagements réciproques de la personne accueillie, du Lieu d'Accueil et des partenaires extérieurs. Il vise une progression vers le maximum d'autonomie. Cette autonomie est une composante essentielle de la dignité de la personne.

Le cheminement proposé à la personne accueillie comprend, dans un premier temps, des étapes d'apaisement, de prises de conscience, de rétablissement de liens sociaux, d'expression de désirs et de réconciliation avec la notion de plaisir. Dans un deuxième temps, le cheminement permet l'expérimentation de façons différentes d'être en relation et d'agir, la découverte et l'adoption de comportements nouveaux qui peuvent lui permettre de se restaurer et d'évoluer vers la construction d'un projet de vie choisi.

En certaines occasions, la prise de risque calculée (définie comme ce que l'on ose dans la mise en situation), peut être nécessaire, pour que la personne accueillie puisse se distancier et s'affirmer dans la relation à l'autre.

Chaque Lieu de Vie et d'Accueil se positionne sur l'opportunité d'associer ou pas la famille de la personne accueillie au projet d'accompagnement.

LVA : crée les conditions nécessaires à un cheminement individualisé pour l'accès de chacun à l'autonomie en faisant des tentatives et des expérimentations dans un cadre structurant.

Une pédagogie du vivre et du faire avec chacune des personnes accueillies, selon ses possibilités et les engagements de toutes les personnes impliquées, le tout coordonné par les permanent·es du lieu.

4 - Les principes thérapeutiques des LVA

Les Lieux de Vie et d'Accueil favorisent l'émergence d'un processus thérapeutique notamment par leur effet "d'institution soignante". Le cadre contenant qu'ils proposent, la permanence de l'accueil et l'engagement des accueillant·es, l'espace de vie et les interactions qui s'y déroulent, l'effet structurant que développent le partage de la vie quotidienne, le cadre d'écoute et de verbalisation, favorisent un mieux être chez la personne accueillie. Ces effets peuvent, dans certains cas, être renforcés par un partenariat

LVA : un lieu réunissant un ensemble de conditions facilitant un caractère thérapeutique personnalisé et permettant la

thérapeutique externe.

Une part des effets soignants, générés par la mise en œuvre d'une démarche d'individuation et de personnalisation, permettent à la personne accueillie de s'identifier et de trouver un équilibre entre se conformer et se différencier.

recherche d'un équilibre personnel entre se conformer et se différencier.

5 - Les principes déontologiques des LVA

Les permanent·es garantissent le respect des droits des personnes accueillies, en accord avec la "Charte des droits et libertés de la personne accueillie". Ils proposent un accueil ouvert et sans jugement normatif. Iels s'engagent à soutenir l'intérêt et le bien-être de la personne accueillie.

Dans le cadre de leur accompagnement, les permanent·es peuvent faire appel à des relais et solliciter des compétences spécifiques et complémentaires.

En gérant un cadre de vie dans lequel s'exprime une vie affective, une vie relationnelle de partage et de conflit, le/la permanent·e est conscient·e de la primauté de son rôle éducatif auprès de personnes en situation de fragilité. Iel reconnaît également la nécessité d'instaurer des dispositifs de méta-analyse de ses pratiques.

LVA : des permanent·es garant·es des droits et des libertés de chacune des personnes accueillies combinent toutes les compétences utiles et s'efforcent à un équilibre entre le nécessaire attachement et la juste distance affective.

6 - Les modalités de fonctionnement des LVA

Les Lieux de Vie et d'Accueil se caractérisent par un fonctionnement coopératif, où chacun·e prend part au collectif. Les équipes de permanent·es qui les animent, contribuent à l'actualisation du projet, à sa conduite et à son auto-évaluation, ainsi qu'à la gestion (ou l'autogestion) du lieu. Les permanent·es, nécessairement polyvalent·es, assurent la responsabilité éducative, globale et partagée, des activités en fonction des besoins, des nécessités et des compétences.

L'équipe du Lieu de Vie et d'Accueil est autonome dans le choix des personnes accueillies. Celui-ci se fait en fonction de chaque situation présentée, de l'impératif de protection des accueilli·es, et du groupe existant.

Les LVA s'obligent à une démarche de réflexivité, à travers notamment un travail de régulation des rapports entre intervenant·es, la supervision, l'analyse de pratique, la formation continue, les rencontres au sein des réseaux de lieux, la participation à des actions de réflexion et de recherche, etc.

LVA : un fonctionnement participatif, voire autogestionnaire, de l'équipe des permanent·es, avec une autonomie dans le choix des accueils. L'équipe s'impose un travail régulier de supervision avec un·e professionnel·le extérieur·e, ainsi qu'un travail de régulation des rapports entre permanent·es.

7 - Les principes d'évaluation des LVA

Outre les obligations légales d'évaluation, la démarche volontaire d'auto-évaluation est constitutive de la singularité des LVA dès l'origine. Celle-ci implique un mode d'évaluation à inventer, s'efforçant de prêter attention à toutes les dimensions inhérentes à l'accueil en LVA : bien-être du collectif et de chacun·e (accueilli·es comme accueillant·es), qualité de la polyvalence et des prises de décision collective, etc. C'est en réinterrogeant très régulièrement ses valeurs et ses pratiques, leur traduction en termes de moyens et de méthodes, en les mettant en regard des besoins des personnes accueillies, que le LVA identifiera les réajustements à effectuer.

Les modalités d'autoévaluation sont définies par chaque Lieu de Vie et d'Accueil. Elle peut s'appuyer notamment sur : le projet du lieu, le journal de bord, les comptes rendus de réunion de synthèse ou de rencontre, les bilans annuels et les projets individualisés, les notes de situation et d'évolution, les rapports annuels d'activités, voire les rapports des rencontres régionales ou nationales du GERPLA, sans oublier tout autre élément informel issu du quotidien.

LVA : un lieu d'expérimentation continue qui suppose une pratique, l'évaluation des tentatives et les réajustements nécessaires consécutifs.

8 - Les principales modalités d'application de la charte et du fonctionnement du GERPLA

Cette charte présente les valeurs et les objectifs communs des Lieux de Vie et d'Accueil. Les adhérent·es en appliquent les principes et participent activement à son enrichissement.

Le GERPLA est un collectif de réflexion et d'action. Les statuts et le règlement intérieur en définissent les modalités de fonctionnement.

Le GERPLA s'inscrit dans une pratique de travail en réseau.

GERPLA et LVA: une association historique qui s'inscrit dans un travail en réseau pour sans cesse développer celui d'un collectif de Lieux d'Accueil.

En conclusion

Bien que répondant à la commande sociale, les Lieux de Vie et d'Accueil sont conscients que les phénomènes d'exclusion, de marginalisation et d'aliénation qu'ils aident à combattre sont le résultat de mécanismes sociaux et économiques qu'ils dénoncent. Ils souhaitent relever le défi de réparation sans être complices. Pour cela, ils revendiquent une créativité artisanale en opposition à l'industrialisation des métiers de l'humain.

LVA : un lieu engagé hors ses murs pour combattre les mécanismes collectifs qui génèrent l'exclusion qu'il cherche, à son échelle, à traiter.

Les LVA sont des projets politiques.

(Version élaborée en novembre 2022)